



Association syndicale du canal de manosque

Par **Patrice**, le **28/11/2010** à **06:23**

Bonjour,
Je suis opposé a l'ASCM. Facturation d'une eau d'arrosage non utilisé car non accessible et inutilisable car gravitaire. de plus je ne suis pas intéressé.
il me répond qu'une loi de 1881 les déclarants d'utilité publique exige le paiement.
peut on supprimer cette loi et annulé les factures.
Cordialement
Patrice

Par **adecm**, le **19/01/2011** à **19:43**

Vous n'êtes pas le seul dans ce cas. une association s'est créée sur Peyruis.
vous pouvez les rejoindre a l'adresse : adecm@asso-web.com
ou sur le site : <http://adecm.asso-web.com>

Par **amajuris**, le **19/01/2011** à **20:13**

bjr,
une loi répond à une demande d'intérêt général voté par le peuple souverain.
un particulier ne peut supprimer une loi parce qu'il n'a pas envie de payer.
vous pouvez utiliser si vous rentrez dans les conditions, emprunter la voie de la question prioritaire de constitutionnalité.
cdt